DIRECTION DE LA SÉANCE

Le 13 novembre 2026

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU JEUDI 10 DÉCEMBRE 2026

Par lettre en date du 5 novembre, Mme Edwige DIAZ, Présidente du groupe Union Nationale pour les Territoires, a demandé l'inscription en premier point de l'ordre du jour réservé à son groupe du jeudi 10 décembre de la proposition de résolution, en application de l'article 34-1 de la Constitution, visant à garantir un accès continu à l'eau potable dans les territoires ultramarins, en remplacement de la proposition de loi visant à reconnaître une présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions.

En conséquence, l'ordre du jour de la séance du jeudi 10 décembre 2026 s'établit comme suit :

SEMAINE SÉNATORIALE

Jeudi 10 décembre 2026

De 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 16 heures

(Ordre du jour réservé au groupe CRCE-K)

- Deuxième lecture de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à la **nationalisation** d'**ArcelorMittal** France afin de **préserver** la **souveraineté industrielle** de la **France** (n° 735, 2025-2026)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 30 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 2 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 7 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 9 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 9 décembre à 15 heures

- Proposition de loi relative à la **présence** de **distributeurs automatiques** de **billets** dans les **communes**, présentée par Mmes Céline BRULIN, Cathy APOURCEAU-POLY, Cécile CUKIERMAN et plusieurs de leurs collègues (n° 284, 2025-2026)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 30 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 1er décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 7 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 9 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 9 décembre à 15 heures

À l'issue de l'espace réservé au groupe CRCE-K et au plus tard de 16 heures à 20 heures

(Ordre du jour réservé au groupe UNT)

- Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, visant à **garantir** un **accès continu** à l'**eau potable** dans les **territoires ultramarins**, présentée par Mme Edwige DIAZ et plusieurs de ses collègues (n° 154, 2026-2027)

  • Temps attribué à l'auteur de la proposition de résolution : 10 minutes

  • Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure

  • Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 9 décembre à 15 heures

  • Les interventions des orateurs vaudront explications de vote.

- Proposition de loi visant à **instaurer** des peines **planchers** pour les **crimes** et **délits** commis contre les membres de la **force publique** et les **pompiers**, présentée par M. Laurent CASTILLO et plusieurs de ses collègues (n° 124, 2026-2027)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

  • Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 30 novembre à 12 heures

  • Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 2 décembre matin

  • Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 7 décembre à 12 heures

  • Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 9 décembre matin

  • Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes

  • Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 9 décembre à 15 heures